

07 oct 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 7 octobre 2005](#)

Exécutif des musulmans de Belgique

Mise en place du nouvel Exécutif des musulmans de Belgique.

Mise en place du nouvel Exécutif des musulmans de Belgique.

Sur proposition de Madame Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice et Ministre des Cultes, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant reconnaissance des membres, titulaires d'un mandat au sein de l'Exécutif des Musulmans de Belgique. Les organes représentatifs du Culte musulman : un renouvellement nécessaire. Pour aplanir les tensions qui sont apparues au sein de l'Exécutif des Musulmans de Belgique, mis en place par l'arrêté royal du 4 mai 1999, un Exécutif provisoire a été désigné par l'arrêté royal du 18 juillet 2003, lui conférant un mandat valable jusqu'au 31 mai 2004. La principale mission de cet Exécutif provisoire était la préparation d'élections futures en vue du renouvellement des organes représentatifs du Culte musulman. Après une année de négociations, il est apparu que l'Exécutif provisoire n'était pas en mesure de dégager un consensus au sein de la Communauté musulmane pour organiser ces futures élections. Le Parlement a ainsi voté la loi du 20 juillet 2004, prévoyant l'organisation d'élections générales par une Commission indépendante composée de deux magistrats émérites et de deux membres de la Communauté musulmane. Les élections se sont tenues le 20 mars 2005. Sur la base de leurs résultats, une Assemblée générale des Musulmans de Belgique a pu être constituée le 26 avril 2005. Dans l'attente de la mise en place d'un nouvel Exécutif des Musulmans de Belgique, l'Assemblée générale a assumé la gestion du temporel du Culte musulman. Elle a élu, le 2 octobre 2005, les 17 nouveaux membres qui seront titulaires d'un mandat au sein de l'Exécutif des Musulmans de Belgique et a communiqué le 5 octobre 2005 les noms de ces membres à la Ministre de la Justice. Une nouvelle structure pour l'Exécutif, calquée sur le modèle fédéral. L'élection des nouveaux membres de l'exécutif a été accompagnée du vote d'une résolution de l'Assemblée générale des Musulmans de Belgique en vertu de laquelle la dimension fédérale de la communauté musulmane a été prise en compte. La résolution précise, en effet, que l'Exécutif des Musulmans de Belgique se composera dorénavant d'un collège francophone et d'un collège néerlandophone, chacun présidé par un Vice-Président, le Président de l'Exécutif veillant à la cohésion des décisions prises au nom de l'Exécutif des Musulmans de Belgique. Ainsi, le collège francophone, qui a pour Vice-Président Monsieur Kissi Benjelloul, comprend : 1. ADAHCHOUR Mohamed, 2. AKHTAR Imarn, 3. AYDOGDU Atila, 4. BEYAZGUL Coskun, 5. DELIALIOGLU Adnan, 6. JARFI Hassan, 7. KILIC Muhittin, 8. KISSI Benjelloul, 9. SHAQIRI Elhami. Quant au collège néerlandophone qui a pour Vice-Présidente Madame Düzgün Hacer, il comprend : 1. BEN ABDELLLAH Abdelhay, 2. DÜZGÜN Hacer, 3. EL MASSOUDI M'hamed, 4. KALAAI Mouloud, 5. KARANFIL Mehmet Sadik, 6. KONAK Erkan, 7. QURECHI Iqbal Ahmed, 8. ULUSOY Hüseyin. La Présidence de l'Exécutif des Musulmans de Belgique sera assumée par Monsieur Beyazgul Coskun. Les membres de l'Assemblée générale des Musulmans de Belgique ont également exprimé le vœu d'un lien étroit entre l'Assemblée et l'Exécutif des Musulmans de Belgique. Ce lien ne pourra se concrétiser que par l'adoption d'un règlement d'ordre intérieur régissant le fonctionnement de

ces deux organes du culte musulman.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>